

COMpte Rendu Sommaire de la Réunion
du Conseil Municipal de Saint Georges Montcocq
En date du jeudi 19 février 2009

Sous la Présidence de Jean-Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphanie L'HOTELLIER
Conseillers présents : P MAUDUIT, A TALVAST, G DUCHEMIN, M LEMARQUAND, I LEBAS, N. BEUVE, P.HENNEQUIN, S DAMOVILLE, S LEGROS, A
LEBOURGEOIS, B PICAN
Conseillers absents: JY. BERTRAND, C. STCHEPONSKY

1- Subvention Jo's théâtre

Nous avons bénéficié d'une prestation de Jo's Théâtre pour les vœux du Maire. Il est proposé une subvention de fonctionnement 2009 de 500 € pour cette association. Un courrier de remerciement leur sera adressé. Nous avons émis l'éventualité de refaire une animation théâtrale courant de l'année et pourquoi ne pas de prévoir ce type de manifestation au moins une fois par an. Cette réflexion est à poursuivre en commission. **Vote POUR une subvention de 500€ à l'unanimité des présents**

2- Encaissement CESU

Il est proposé au conseil municipal de permettre l'encaisse de ticket CESU par le trésor public via la régie municipale des services périscolaires pour la garderie. **Vote POUR à l'unanimité des présents**

3- Orientation d'aménagement

Suite à l'appel à la concurrence du 22 avril 2008, le cabinet PLANIS est retenu pour faire cette étude préalable d'aménagement sur une urbanisation de nouveaux secteurs et aménagement de nouveaux équipements.

Il nous a présenté plusieurs propositions d'orientations d'aménagement sous forme d'orientations simples, approfondies, d'étude d'aménagement sur un secteur précis et une approche environnementale d'urbanisme. Afin d'appréhender au mieux la globalité du projet de développement urbain, la centralité du bourg dans le développement urbain prévu, de mener la réflexion sur les déplacements, et de préserver et améliorer le cadre de vie pour les habitants de St Georges Montcocq; il nous semble indispensable de définir ces orientations d'aménagement afin d'en faciliter les mises en œuvre. Cette rédaction de principe et non de règles permet de clarifier de manière pratique la nature des orientations et est opposable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté, POUR, à l'unanimité des présents; une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) telle que présentée par le cabinet PLANIS pour un coût de 30500 € HT sous réserve de l'obtention de la subvention de l'ADEME de 70% représentant 21 350€. Le coût de revient à la commune serait alors de 9150 € HT et donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Monsieur le Maire précise que la prochaine commission urbanisme aura lieu lundi prochain. L'objet de cette réunion est la validation du plan de zonage et du règlement. Avant de poursuivre la procédure qui consiste à l'envoi de ces documents aux personnes publiques associées pour avis (durée 3 mois), un conseil municipal exclusif sera réuni pour la présentation de ces deux documents (Plan et Règlement). **Le conseil municipal approuve.**

4- Plan de St Georges Montcocq

Une carte dépliant de la commune est présentée au conseil. Le tirage est prévu à 1000 exemplaires au prix de 552 € pour la reproduction et 500€ pour la conception soit un total de 1052 €.

11 commerces de ST GEORGES MONTCOCQ participeront à raison de 80€ pour un encart publicitaire : Art Flamme, le St Georges, le garage LEDOUIT, les trois paniers les trois commerçants, Batinet, Espace Emeraude, Pavard et les Chambres d'hôtes DROUET et le taxi LEFEVRE soit une participation de 880€. Cette carte sera distribuée dans tous les foyers de St Georges, aux nouveaux arrivants, et des exemplaires seront déposés dans les commerces de la commune.

Le conseil municipal souhaite que les commerçants participant au financement soient repérés sur la carte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté, POUR, à l'unanimité des présents; la création de cette carte.

5- Factures investissement

Afin de pouvoir payer les factures investissement avant le vote du budget je vous demande l'autorisation de payer :
DESTOCK PV : 330,00€ TTC pour 3 ordinateurs fin équipement de la salle informatique de l'école.

Restaurateurs de sculptures: 4547,19€ TTC correspondant aux travaux réalisés sur les deux statues

Cornille Havard : 993,88 € TTC pour le changement du moteur esclave de la grosse cloche de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté, POUR, à l'unanimité des présents le paiement de ces factures et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

6- Recouvrement par le trésor public

Article R2342-4 CGCT

Les produits des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux et de tout organisme public résultant d'une entente entre communes ou entre communes et toute autre collectivité publique ou établissement public, qui ne sont pas assis et liquidés par les services fiscaux de l'État en exécution des lois et règlements en vigueur, sont recouverts

-soit en vertu de jugements ou de contrats exécutoires ;

-soit en vertu d'arrêtés ou de rôles pris ou émis et rendus exécutoires par le maire en ce qui concerne la commune et par l'ordonnateur (le maire) en ce qui concerne les établissements publics.

Les poursuites pour le recouvrement de ces produits sont effectuées comme en matière de contributions directes. Toutefois, l'ordonnateur autorise ces poursuites selon les modalités prévues à l'article R. 1617-24.

Article R1617-24

L'ordonnateur autorise l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation est permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.

Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté, POUR, à l'unanimité des présents que M. Jean-Yves LAURENCE, Maire de la Commune de Saint Georges Montcocq autorise le Trésorier de SAINT LO, trésorier de la collectivité de SAINT GEORGES MONTCOCQ, à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes par l'émission des commandements à payer et des actes de poursuite subséquents.

Cette autorisation est valable jusqu'à sa révocation.

7- Compte rendu syndicat électrification rurale - Compte rendu Patrick HENNEQUIN -

Il a été retenu

d'une part que:

- le syndicat électrification rurale de Saint sur Elle n'a aucune maîtrise d'œuvre que ce rôle appartient au Syndicat Départemental d'énergies de la Manche (SDEM).
- Qu'il semblerait que sa durée de fonctionnement pourrait se limiter maintenant à trois années.
- Sa trésorerie est de 700 000€ et le budget 2009 prévu est de 120 000€ pour tous les travaux.
- Les représentants sont des élus, des entreprises, et EDF.
- Il a pour vocation l'équipement électrique.

D'autre part

Le syndicat électrification rurale de Saint sur Elle a décidé d'étendre les travaux 2009 à :

- l'enfouissement des réseaux
- la réfection de l'éclairage public
- l'extension des réseaux
- le renforcement des lignes
- les réseaux basse tension
- et la création de réseaux d'éclairage public

Avec une participation de subvention de 40% sur le prix HT des travaux.

il est à noter que le SER de St Clair n'a pas vocation de créer de l'éclairage public dans les nouveaux lotissements de St Georges Montcocq dans la mesure où c'est une compétence communautaire.

Une nouvelle réunion aura lieu mardi prochain.

8- Compte rendu Commission bâtiment du samedi 7 février 2009

→ Renouvellement équipement vaisselle de la salle Maurice Salliot

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté, POUR, à l'unanimité des présents, l'achat dans l'entreprise BELIARD d' AGNEAUX de 1900 € HT de vaisselle et autorise le maire au paiement de cette facture investissement avant le vote du BP 2009.

la composition des achats est la suivante :

- 200 unités assiette plate de 27cm 200 x 2,16 = 432,00
- 400 unités assiette plate de 24 cm 400 x 1,50 = 600,00
- 200 unités assiette creuse de 23 cm 200 x 1,50 = 300,00
- 200 flûtes de champagne.
- Le nombre de couverts nécessaire au renouvellement

→ Système d'alarme

Stéphane Damoville va rencontrer la semaine prochaine des entreprises pour connaître les possibilités et avoir une offre d'installation de système d'alarme pour la mairie et l'école.

→ Travaux salle Maurice Salliot

Le conseil municipal a pris bonne note des études en cours (rencontre avec l'architecte du CAUE) sur l'extension ou le réaménagement de la salle polyvalente pour mettre aux normes d'hygiène la cuisine et créer une scène fixe dans ce bâtiment communal . Une nouvelle présentation sera faite lors d'un prochain conseil.

9- Compte rendu commission Périscolaire

Dans le cadre de la mise en place d'une animation périscolaire sur le temps de garderie du midi; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté, POUR, à l'unanimité des présents, que ce temps soit animé par M. JAMOT de 11H30 à 13H30. A cette fin, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de M. JAMOT par l'association ASL de St GEORGES MONTCOCQ et s'engage à rétribuer l'ASL des prestations exécutées par M. JAMOT . Le salaire de M. JAMOT est de 18€ /H brut chargé soit environ 350 € par mois. . Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10- Communauté d'agglomération

Proposition d'un conseil municipal spécifique à cette thématique afin que l'ensemble des élus s'exprime sur ce sujet. **Le conseil municipal approuve.**

11- Questions diverses

→ Rendez-Vous LOGIMANCHE-CCASL : Mrs DIGARD LASSERON ET DESPLANQUES

Une pré-étude de 20 logements HLM va être lancée par Logimanche; la CCASL et la commune sur les terrains surplombant la route de Villiers-Fossard, anciens terrains Forest acquis par la Communauté.

Il faut savoir qu'un logement social revient à 8000€ la maison. La prise en charge de ce coût est réparti de la façon suivante :

- $\frac{1}{2}$ part CCASL et $\frac{1}{2}$ part commune de St Georges Montcocq.
- Soit 20 maisons = 80000 € de budget communal

L'idée sur ces logements sociaux est de créer de l'intergénérationnel, de provoquer un mouvement locatif, permettre aux personnes âgées des hameaux de revenir vers le centre ville, d'être une étape de vie pour un jeune couple qui voudrait accéder à l'accession.

→ Le SAG (Secteur d'Activité G érontologique) et la CLIC (contrat local d'information et de coordination)

Après présentation du SAG il est retenu que ce dossier sera présenté au CCAS mercredi prochain et qu'une enquête sera éventuellement menée auprès des personnes âgées de St Georges dans un objectif de repérage des besoins et des dysfonctionnements; le but étant de rassembler les personnes et les services intervenant auprès des personnes âgées